

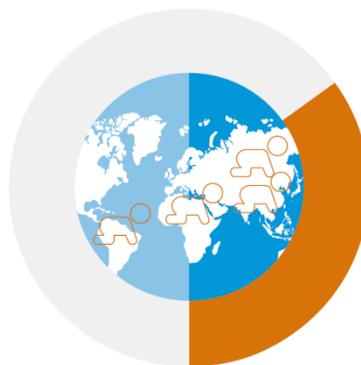
## POUR EN FINIR AVEC LES ENFANTS FANTÔMES

**On les appelle « enfants fantômes ». Dépourvus de certificat d'enregistrement de naissance, ils sont privés de leurs droits fondamentaux. L'une des missions de l'ONG Plan International : redonner à ces millions d'enfants devenus invisibles leur identité et leur liberté.**

Au Bangladesh, Maya Akter est en passe d'être mariée de force par ses parents à l'âge de 15 ans. Au Burkina, Bikienga Aminata, 14 ans, risque de ne pas pouvoir se présenter à ses examens scolaires. En Indonésie, Agustina a 8 ans et vient de se voir refuser l'accès à l'école. En Thaïlande, Booya, 19 ans, n'ose pas sortir de chez elle de peur d'être arrêtée. Sa sœur, Armer a 22 ans et craint de tomber malade faute de pouvoir se rendre chez un médecin. Leur point commun ? Aucun d'eux ne possède de certificat de naissance. Ils sont ce que l'on appelle des « enfants fantômes ».

Comme eux, 230 millions d'enfants ne sont enregistrés nulle part à la naissance : ni acte ni certificat qui spécifie la date, le lieu de naissance et la nationalité. C'est un enfant sur cinq qui naît sans certificat et plus d'un tiers (35 %) qui n'a aucune existence officielle.

DANS LE MONDE  
**230 MILLIONS**  
D'ENFANTS  
NE SONT INSCRITS  
NULLE PART  
À LA NAISSANCE



**35%**  
DES ENFANTS  
N'ONT PAS  
D'EXISTENCE  
OFFICIELLE  
(90 % dans  
certains pays)

Dès la naissance, son droit le plus fondamental, celui d'être officiellement reconnu par l'État est bafoué (Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'ONU). Plus largement, on estime que 1,5 milliard de personnes dans les pays en développement (ID4D Group de la Banque mondiale 2015) ne possèdent aucune forme d'identification – papier ou électronique. C'est l'équivalent de la population indienne.



© Plan International

En Indonésie, à Jakarta, plus de 90 % des enfants des rues n'ont aucune trace attestant de leur identité : acte de naissance, certificat, papier d'identité, etc. Enfants fantômes, ils sont la proie évidente des violences et de la criminalité.

# LES CONSÉQUENCES



## ► PRIVATION DES DROITS FONDAMENTAUX

ABUS DÈS LEUR NAISSANCE

EXPLOITATION

CONDAMNATION



## ► PAS DE NATIONALITÉ

APATRIDIE

un enfant apatride naît toutes les dix minutes  
(70 000 naissances annuelles selon le HCR)

PAS D'ÉDUCATION

AUCUN ACCÈS À LA SANTÉ



## ► PAS DE PROTECTION

encourage l'esclavage, le trafic, les mariages forcés et précoces, les abus, le recrutement dans les armées, le non accès à la justice pour mineur(e)s et le droit de réfugié(e)

Les suites sont dramatiques. Sans identification officielle, une personne ne peut pas avoir accès à :

- Soins de santé : assurance santé, vaccinations, soins maternels.
- Droits politiques et légaux : voter, remplir une pétition, accéder à la propriété ou recevoir un héritage.
- Bénéfices sociaux : bons alimentaires, pensions ou transferts d'argent.
- Égalité de genre : prévention contre les mariages précoces.
- Migration : traverser une frontière en sécurité et légalement, demander l'asile.
- Services financiers : ouvrir un compte bancaire ou obtenir un capital ou un crédit.

Comment expliquer pareil fléau ? Les communautés et les familles manquent le plus souvent d'informations sur l'importance de l'enregistrement à la naissance et sur les conséquences en cas de non enregistrement. La pauvreté les maintient de surcroît dans un état de méfiance. Enfin, les infrastructures décentralisées et adaptées à la réalité sociale et culturelle manquent cruellement.

Sans un système d'identification solide et performant, un pays ne peut pas gouverner efficacement et ne peut pas délivrer les services vitaux à ses ressortissants ou produire des statistiques précises.

## L'enregistrement des naissances en quelques dates clés

- **1966** : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) précise que tout enfant doit être enregistré immédiatement après sa naissance et avoir un nom.
- **1989** : la Convention internationale relative aux droits des enfants confirme cela.
- **1997** : l'ONG Plan International reconnaît l'enregistrement des naissances comme un droit fondamental.
- **1998** : Plan International lance ses programmes de sensibilisation en Asie, en Afrique et en Amérique latine sur l'enregistrement des naissances.
- **2005** : lancement de la campagne universelle d'enregistrement des naissances par Plan International.
- **2009** : la campagne devient *Count every child #chaqueenfantcompte*, qui englobe le programme d'enregistrement des naissances et le travail de plaidoyer.
- **2012 & 2013** : deux résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies encouragent les États à assurer la gratuité de l'enregistrement des naissances et à mettre en place des formalités d'enregistrement universelles.
- **2014** : publication du livre *Les enfants fantômes* de Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou (Albin Michel), préfacé par Robert Badinter.  
Rapport de l'ONU et de l'Unicef sur les enfants sans identité.

Face aux dangers qu'encourent les « enfants fantômes », l'enregistrement des naissances, (Universal Birth Registration, UBR), devient, au même titre que la lutte contre la pauvreté, la faim, la santé ou l'éducation de qualité, un objectif de développement durable (ODD). 17 ODD qui constituent un programme destiné à éradiquer la pauvreté en s'attaquant à ses causes. La cible 19 de l'objectif n° 16 dispose : « *D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.* »



**Les 10 pays affichant les plus bas niveaux d'enregistrement des naissances sont :**

La Somalie (3 %), le Malawi (6 %), la Zambie (11 %), le Tchad (12 %), la Tanzanie (15 %), la Guinée-Bissau (24 %), la République démocratique du Congo (25 %), le Libéria (25 %), le Nigéria (30 %) et le Pakistan (34 %)

Source : ONU - 2016

**Que fait l'ONG Plan International ? #ChaqueEnfantCompte**

Plan International favorise l'enregistrement des naissances à travers plusieurs de ses 2 606 programmes de développement dans 52 pays d'intervention : sensibilisation des populations, plaidoyer auprès des plus hautes autorités et enregistrement à distance grâce aux technologies mobiles.

En proposant le parrainage d'enfants (1,4 million d'enfants parrainés et 100,5 millions d'enfants bénéficiaires) l'ONG rappelle que l'enfant a ainsi le maximum de chances d'être enregistré à la naissance : 85 % des enfants parrainés sont en effet enregistrés.

**PLUS DE 40 MILLIONS DE PERSONNES**  
ont pu s'enregistrer plus facilement

Des résultats obtenus grâce :

- au travail de sensibilisation des populations,
- de plaidoyer auprès des plus hautes autorités et
- à l'enregistrement à distance grâce à des téléphones mobiles qui envoient les données

10 pays ont instauré **LA GRATUITÉ DE L'ENREGISTREMENT** à la naissance

Depuis 2005, l'ONG mène une **CAMPAGNE DE SENSIBILISATION #CHAQUEENFANTCOMPTE** à travers le monde.

**153 MILLIONS D'ENFANTS**  
ont désormais accès à un certificat de naissance



Au Ghana, dans le district de Manya Krobo (Est), 149 enfants viennent de recevoir leur certificat de naissance grâce à Plan International.

© Plan International

**Retrouvez les témoignages de Maya au Bangladesh, Aminata au Burkina Faso Agustina et Hasan en Indonésie, Gisèle au Bénin et Booya en Thaïlande, ainsi que les programmes d'enregistrement des naissances menés par Plan International au Bénin, au Burkina Faso, en Indonésie, au Bangladesh et en Thaïlande.**

**Contact médias :**

Julien Beauhaire / 01 44 89 90 92 / [julien.beauhaire@plan-international.org](mailto:julien.beauhaire@plan-international.org)  
Djeneba Gassama / 01 44 89 90 90 / [djeneba.gassama@plan-international.org](mailto:djeneba.gassama@plan-international.org)

[www.plan-international.fr](http://www.plan-international.fr)

À propos de Plan International : ONG de solidarité, Plan International intervient dans 52 pays en développement pour permettre aux enfants et aux jeunes les plus exclus de devenir des adultes libres. Leur donner les moyens de construire leur avenir est pour Plan International la clé d'un développement à long terme. Depuis 80 ans, Plan International agit dans les zones les plus pauvres auprès de millions d'enfants exclus pour leur assurer un accès aux soins de base (santé, nutrition, eau et environnement sains), les protéger contre toutes les formes de violence et d'exploitation, leur donner une éducation puis une formation de qualité, leur donner les moyens de faire valoir leurs droits. Plan International conduit actuellement 2 606 projets de développement bénéficiant à 100,5 millions d'enfants grâce aux dons de particuliers, parrainage d'enfants, mécénat d'entreprise et subventions publiques. Dans le cadre des efforts à fournir pour ceux qui en ont le plus besoin, depuis 2007, Plan International mène une campagne de sensibilisation du grand public et des décideurs sur les droits des filles.

## INDONÉSIE : AGUSTINA PRIVÉE D'ÉCOLE FAUTE DE CERTIFICAT DE NAISSANCE



© Plan International

À sa naissance, Agustina n'a pas été enregistrée. Résultat : impossible pour elle de s'inscrire à l'école primaire, faute d'un certificat de naissance.

Agustina est une petite fille indonésienne de 8 ans, quatrième d'une fratrie de cinq enfants. Elle vit dans le quartier de Bendungan Melayu Rawa Badak Selatan, au nord de Jakarta en Indonésie. Son père est mécanicien et sa mère s'occupe de la famille.

Tous les jours, Agustina aperçoit ses amis prendre le chemin de l'école. Face à son dépit, ses parents décident de l'inscrire au jardin d'enfants, malgré son grand âge.

« Les voisins nous expliquent que l'enregistrement coûte très cher et que nous devons aller au tribunal pour obtenir un certificat de naissance. Nous n'avons même pas assez d'argent pour nous nourrir chaque jour. On nous indique que le prix pour enregistrer un enfant est d'un million de roupies [69,21€]\*. Je n'ai pas cet argent. Je sais qu'il est nécessaire d'être enregistré pour s'inscrire à l'école, mais que puis-je y faire ? », interroge Siti Rofiah, la mère d'Agustina.

Le manque de sensibilisation, d'informations et de compréhension quant au processus d'enregistrement des naissances constitue un obstacle à l'enregistrement des naissances.

Le programme Universal Birth Registration (UBR) mené par Plan International en Indonésie a permis à la mère d'Agustina et aux autres habitants de la communauté de comprendre ce processus. Siti Rofiah est particulièrement reconnaissante. Elle espère qu'Agustina pourra cette année être enregistrée et être inscrite à l'école élémentaire.

\* Hors délai légal d'enregistrement

Plan International travaille en Indonésie avec le ministère de l'intérieur afin de développer les certificats de naissance. Cette collaboration a débuté en 2015 dans les villes de Jakarta, de Surakarta, de Central Java et de Nusa Tenggara Est.

En Indonésie, la réglementation rappelle qu'un certificat de naissance est gratuit. Toutefois, en raison des contraintes géographiques, il incombe aux populations qui résident dans les zones éloignées de se rendre à leur frais vers les centres d'enregistrement civil. Raison pour laquelle certains parents ne peuvent enregistrer leurs enfants. Pour répondre à cette difficulté technique, beaucoup de régions dans l'est de la province de Nusa Tenggara appliquent un système d'enregistrement local via un service d'enregistrement des naissances mobile. Ce système permet de limiter le coût pour les familles.



© Plan International

## INDONÉSIE : HASAN POURSUIT SES ÉTUDES GRÂCE À SON CERTIFICAT DE NAISSANCE



© Plan International

Muhamad Maulana Hasanudin, « Hasan », vit avec son frère aîné et ses parents à Pesing Garden dans la région de Kedoya Utara, à l'ouest de Jakarta en Indonésie.

Ses parents sont éboueurs et son frère étudie au collège. Après l'école, Hasan aide régulièrement son père à ramasser les ordures à la recherche d'objets réutilisables.

En 2012, sous la pression de l'école, la mère d'Hasan, Sri Ningsi, essaie d'obtenir un certificat de naissance pour son fils. En effet, pour compléter la procédure de scolarisation, chaque enfant doit posséder un certificat de naissance. Elle réunit tous les documents nécessaires pour l'enregistrement, mais une fois arrivée au bureau de l'état civil, sa demande est rejetée. Motif ? Le délai pour obtenir le certificat de son fils est dépassé. La réglementation stipule que pour tous les enfants âgés de plus d'un an, la délivrance du certificat de naissance s'opère auprès du tribunal compétent.

Sri Ningsi dépose un nouveau dossier au tribunal conformément aux instructions. Aujourd'hui, elle attend toujours la réponse de la juridiction.

En parallèle, l'Indonesian street children organization (ISCO), en collaboration avec Plan international, invite la mère d'Hasan à assister à une séance de formation sur la procédure d'enregistrement. Elle obtient enfin le certificat grâce à l'aide de l'ONG et le remet à l'école, permettant ainsi à Hasan de poursuivre ses études.

Coût du certificat de naissance :

gratuit

## BANGLADESH : MAYA ÉCHAPPE À UN MARIAGE PRÉCOCE ET FORCÉ GRÂCE À SON CERTIFICAT DE NAISSANCE



© Plan International

Maya Akter est âgée de 15 ans. Elle vit avec ses parents, son frère et ses sœurs dans la région de Nilphamari, au nord du Bangladesh. Son père, Mohamed Topsher Ali, occupe un poste d'intérimaire et sa mère, Bilkis Begu, est femme au foyer. Elle étudie en classe de 9<sup>e</sup> à la Ghumari Bangladesh School.

Persuadés que Maya aura des meilleures conditions de vie et dans un souci d'économie – une bouche de moins à nourrir –, ses parents décident de la marier. Le fiancé réside dans un village voisin. Accompagné de ses parents, il vient discuter les termes du mariage.

De son côté, Maya est très inquiète. Conseillée par une amie, elle décide de se renseigner auprès de l'Union féminine de Parishad. Rapidement, Mofizunessa, représentante de l'Union pour la région de Nilphamari, rencontre les parents de la jeune fille et leur demande son certificat de naissance.

Maya vient d'avoir quinze ans. Or, l'âge légal pour se marier au Bangladesh est 18 ans. Avec l'aide de Shishuram Roy, également membre de l'Union féminine de Parishad, elle parvient à convaincre les parents de Maya et stoppe le projet de mariage.

Aujourd'hui, Maya est heureuse de pouvoir aller à l'école avec ses camarades. Elle rêve de devenir institutrice.

Plan International pilote au Bangladesh un programme d'enregistrement digital des naissances depuis 2001. **Ce programme a d'ores et déjà permis l'enregistrement de 8,5 millions d'enfants.**

En parallèle, le travail de plaidoyer mené par l'ONG a fortement incité le gouvernement bangladais à rédiger le « Birth and death registration act » en 2004 et appliqué en 2006. Plan International a également

mené une campagne de sensibilisation sur l'enregistrement des naissances qui a été diffusée dans les médias, les télévisions et lors d'événements publics du pays.



© Plan International

## BURKINA FASO : AMINATA SE PRÉSENTE À SES EXAMENS GRÂCE À SON CERTIFICAT DE NAISSANCE



© Plan International

Aminata Bikienga est âgée de 14 ans. Elle fréquente l'école primaire de Yargo, située dans la province du Kouritenga, au centre-est du BurkinaFaso.

Aujourd'hui, Aminata est heureuse et fière. Heureuse de pouvoir se présenter aux examens.

Et fière d'avoir pu faire établir son acte de naissance à temps.

Désormais, la jeune fille peut demander une pièce d'identité et prétendre à un emploi.

Elle encourage d'ailleurs ses camarades qui ne possèdent pas de certificat de naissance à solliciter le concours de leurs familles et l'aide de l'ONG Plan International.

Depuis 2004, Plan International collabore au Burkina Faso avec l'Unicef et le Fonds des Nations unies (UNFPA) pour implanter un programme d'enregistrement des naissances au niveau national, couvrant de la sorte les zones d'intervention de l'ONG.

**Le projet a permis l'enregistrement de 117 000 enfants** et quelques adultes dans les 8 provinces couvertes par lesdits programmes.

79 % des nouveaux nés dans ces 8 provinces ont été enregistrés, soit 30 % de plus qu'avant la mise en place du projet.

273 officiers d'état civil ont été formés et 57 centres ont reçu des équipements.

**À l'échelle nationale, 930 000 enfants ont été enregistrés, grâce à une campagne menée par le gouvernement.**



© Plan International

Coût du certificat de naissance :

gratuit

(0,37 € après le délai de 2 mois)

**BÉNIN** : « **UNE FOIS EN POSSESSION DE MON CERTIFICAT DE NAISSANCE, J'AI PU PASSER MON EXAMEN** » (GISÈLE)



© Plan International

Gisèle Kohoukoui est âgée de 11 ans. Elle étudie en classe de CM2 à l'école primaire publique de Missinko/B dans la commune de Toviklin au sud-ouest du Bénin.

Elle suit des cours de soutien scolaire mis en place par l'ONG Plan International. « *J'avais des difficultés à conjuguer les verbes aux temps composés de l'indicatif, à calculer les pourcentages dans une série, à construire des figures symétriques par rapport à un point* », explique la jeune fille, avant de poursuivre :

« *Et puis j'ai commencé les cours de soutien : mes difficultés ont été surmontées et mes notes se sont améliorées.* »

Reste désormais l'examen à passer. Et pour cela, un certificat de naissance est obligatoire. Problème : Gisèle en est dépourvu.

Plan International l'aide alors dans sa démarche pour obtenir un certificat.

« *Une fois en ma possession j'ai pu passer mon examen* », conclut, heureuse, la jeune fille.

Au Bénin, Plan International mène des programmes de sensibilisation des communautés sur l'enregistrement des naissances. Ces programmes viennent en aide à 1 000 enfants vulnérables et 600 femmes leaders dans la région de l'Atacora (au nord) et de l'Atlantique (au sud). **Au total ce sont pas moins de 5 500 enfants qui ont pu obtenir leurs certificats de naissance.**

Un partenariat avec l'Unicef a également permis de travailler étroitement avec les autorités compétentes. Son but ? Sensibiliser les communautés, les acteurs

(agents de santé, autorités locales) à enregistrer systématiquement les enfants à la naissance. Et réduire le coût de l'enregistrement hors délai (21 jours).



© Plan International

Coût du certificat de naissance :

0,76 € - 2,29 €

(22,87€ + frais de déplacement vers la mairie et le tribunal après le délai légal)

**THAÏLANDE** : « *TOUTE MA VIE J'AI ATTENDU CE MOMENT : AVOIR UNE CARTE D'IDENTITÉ* » (BOOYA)



© Plan International

Booya et Armer sont deux sœurs, respectivement âgées de 19 et 22 ans. Toutes les deux sont d'anciennes enfants parrainées par l'ONG Plan International.

Leur famille est membre des Akha. Les Akha sont une tribu indigène, qui vit en haute altitude, dans les montagnes de Thaïlande, du Myanmar, du Laos et de la province de Yunnan en Chine. Leurs parents n'ont pas la citoyenneté thaïlandaise : ils sont apatrides.

Booya raconte : « *Je suis née à Baan Sa Kham, dans la région de Chiang Rai. Mes parents sont illettrés et ne savent pas parler thaï. Personne ne leur a dit où signaler une naissance. D'ailleurs, ils ne savaient même pas que cela existe.*

*En 2004, notre famille a été relocalisée à Huai Nam Sok, dans la province de Chiang Mai [au nord]. Toute mon enfance, j'ai souffert de la pauvreté et de ne pas avoir la nationalité thaïlandaise. »*

La jeune fille poursuit : « *Sans citoyenneté, vous n'avez aucun droit. La police me fait peur : les apatrides sont régulièrement arrêtés et condamnés à une amende, lorsqu'ils quittent leur communauté. Je suis contrainte de ne pas en sortir. Si l'un de nous tombe malade, cela coûte très cher, faute d'identité. Alors même si ce n'est pas facile, je ne vais pas chez le médecin ou à l'hôpital. »*

Elle conclut : « *Durant les hivers rigoureux, une agence du gouvernement distribue des couvertures à la population. Pas à nous.*

*Les Thaïs reçoivent des bourses d'études. Moi aucune. Et ce même si je suis une étudiante brillante ou si je représente l'école à une compétition académique.*

*J'ai perdu tout espoir quant à mon futur.*

*Pourquoi apprendre ? Quel métier puis-je exercer ?*

*Je suis née handicapée. Je suis découragée et désespérée. »*

Ancienne enfant parrainée, Booya a obtenu l'aide de Plan International. L'ONG a sensibilisé sa famille sur l'importance de l'éducation, sur les droits des enfants et sur l'enregistrement des naissances. Comment ? « *Ils ont analysé mon statut légal et celui de ma sœur et nous ont demandé de trouver des proches qui ont la nationalité thaïlandaise* », explique Booya. « *En novembre 2004, nous avons retrouvé une tante. Plan International a programmé avec la région un dépistage d'ADN à Chiang Mai. Le 28 juin 2016, j'ai enfin obtenu la nationalité et j'ai reçu une carte d'identité thaïlandaise.*

*J'ai enfin les mêmes opportunités que les autres. Toute ma vie j'ai attendu ce moment : avoir une carte d'identité. Désormais, j'étudie pour devenir institutrice. Je veux enseigner aux enfants de ma communauté. »*

Entre juillet 2014 et juin 2015, un vaste programme d'enregistrement des naissances a été mis en place en Thaïlande.

Plan International Thaïlande a collaboré avec des partenaires locaux afin de **légaliser le statut de 17 858 personnes.**

L'ONG a également assisté 3 703 apatrides et non-citoyens dans l'obtention de la nationalité thaïlandaise. Ce chiffre comprend les enfants et les jeunes adultes.

Parmi eux 678 ont obtenu la nationalité, grâce aux résultats de tests ADN. L'objectif pour l'avenir : construire des services d'enregistrement des naissances dans tous les hôpitaux du pays.



© Plan International

Coût du certificat de naissance :

gratuit